

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 501

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Philippe Vigier, M. Pupponi, M. Acquaviva,
M. Castellani, M. Clément, M. Charles de Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas,
M. Falorni, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. Lassalle, M. Orphelin, M. Pancher, Mme Pinel,
M. Colombani, M. El Guerrab et Mme Valérie Petit

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.